



BRABANT WALLON

PETITE ENFANCE

272 PLACES de co-accueil EN PÉRIL!

▶ Tanguy Stuckens, député provincial, tire la sonnette d'alarme concernant le nouveau décret!

▶ Trouver une place dans un milieu d'accueil, c'est parfois, voire souvent, un long et pénible chemin de croix pour les parents. Et malheureusement, les choses pourraient encore se compliquer. En effet, le nouveau décret voté en février dernier par la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui entend réorganiser profondément le secteur de la petite enfance pourrait avoir de lourdes conséquences. "Il y a quelques points positifs comme l'encadrement, la formation, la visibilité des milieux d'accueil mais il y a aussi plusieurs inquiétudes", note Tanguy Stuckens, député provincial en charge de la Petite Enfance.

La première crainte, elle est d'ordre budgétaire. "Cette réforme a été votée juste avant les élections sans prévoir les financements qui vont avec. Alors soit les coûts seront pour la commune, soit ils seront pour les privés et dans ce cas, ce sont les parents qui en subiront les répercussions. La grande question est donc de savoir si le financement va suivre et aujourd'hui, ce n'est pas le cas."

L'AUTRE GROSSE CRAINTE du député provincial, c'est la future disparition des milieux de co-accueil. "Il est effectivement prévu de mettre fin au co-accueil. Actuellement en Brabant wallon, on en compte 34, qui représentent 272 places à temps plein que l'on peut estimer à 350 enfants en tout. Des places qui fonctionnent avec du personnel qualifié et de qualité sont donc en péril."

"Il pourrait y avoir 20% de places en moins d'ici 5-10 ans en BW!"

D'AUTANT QUE LES normes changent avec l'apparition d'un chiffre "magique": le 7. "Toutes les crèches vont devoir disposer d'un nombre de places qui correspond à un multiple de 7. D'accord, mais aujourd'hui, un milieu qui accueille 18 enfants, va-t-il passer à 21 sachant qu'il devra s'agrandir et que cela va engendrer de nouveaux frais? Il aura peut-être tendance à passer à 14 enfants et on se retrouve avec encore quatre places de moins par exemple, continue Tanguy Stuckens qui craint un effet inverse du décret. J'ai peur que d'ici 5-10 ans, on se retrouve avec 20% de

40% des places... dans le privé!

Si les crèches privées sont généralement plus chères, elles jouent un rôle important puisqu'elles représentent près de 40% des places d'accueil disponibles au sein de la Jeune Province. "On est à environ 2000 places mais les crèches privées sont également en péril", déplore Tanguy Stuckens, député provincial.

En effet, l'ONE impose désormais que tous les milieux d'accueil soient organisés en ASBL ou en coopérative à finalité sociale. "Aujourd'hui, il existe des crèches en SCRL ou avec des accueillantes indépendantes qui ne pourront, à l'avenir, plus jouir de ce statut. Se pose alors la question de savoir si ces personnes vont continuer ou se réorienter vers un autre secteur entraînant par la même occasion de nouvelles places en moins. On n'a pas le droit de dire sous quel statut peut être employée la personne qui répond aux normes."

J.Br.

places en moins en Brabant wallon suite à ce décret. Je ne demande qu'à être rassuré et nous allons prévoir une réunion avec les 27 communes du Brabant wallon, ainsi que l'ONE, pour savoir quelles sont les orientations à prendre."

J.Br.



▶ Le député Stuckens craint que ce décret ait une répercussion négative sur les milieux d'accueil. © BRYA

COURT-SAINT-ÉTIENNE

SENIORS

Tensions autour du projet DE MAISON DE REPOS

▶ L'opposition stéphanoise regrette la participation au projet inter-communes.

▶ Les esprits se sont quelque peu échauffés lundi soir au conseil communal de Court-Saint-Étienne au moment d'aborder le projet de maison de repos sur le territoire de Genappe. Il s'agissait de soutenir la démarche du CPAS de Genappe dans sa demande auprès de la tutelle pour des lits supplémentaires dans ce projet inter-communes et inter-CPAS avec Genappe, Villers-la-Ville et Lasne

(qui forment ainsi une "association chapitre XII"). Dans le projet initial, la structure compte 80 lits. L'idée est de passer de 80 à 128 lits avec une résidence-service de 50 appartements sur un terrain situé dans le prolongement de la plaine communale de Genappe.

L'opposition stéphanoise a adressé pas mal de critiques au projet. "Les besoins actuels en lits dans les maisons de repos sont de 140 lits à Court-Saint-Étienne et atteindront les 200 lits d'ici 2030, a affirmé le conseiller Ecolo Michel Tricot. Pour le moment, il n'y a aucun lit. Pour nous, la priorité est d'avoir une maison de repos sur

le territoire communal. L'entité seule pourrait le financer ou l'on pourrait participer à une association de communes ou de CPAS pour faire une infrastructure ici. Mais s'il faut privilégier un partenariat en dehors de la commune, alors ce serait avec Ottignies car l'infrastructure est mieux située et plus proche (le CPAS ottintois projette d'en créer une de 120 lits sur le site de la Mégisserie, Ndlr)."

Du côté d'Oxygène, on rejette le projet en bloc. Le conseiller Walter Feltrin a déploré le flou autour du prix des chambres de cette future structure et le statut juridique choisi, préférant plutôt une ASBL ou une coopérative plutôt qu'une association chapitre XII.

Le bourgmestre Michael Goblet a remis en doute la proximité plus grande qu'aurait Court-Saint-Étienne avec la maison de repos à Ottignies, ajoutant que le CPAS ottintois avait de toute façon introduit son projet sans concertation



▶ Le prix des chambres n'est pas encore défini, au regret d'Oxygène. © CAMERIERE

avec Court. Quant aux tarifs, il a indiqué que le projet n'en était encore qu'aux premiers balbutiements et que les prix pratiqués seraient les plus bas possible. Les conseillers d'opposition ont voté contre le point.

S.G.